



Surveillance réglementaire des métaux lourds (Plomb_Pb, Arsenic_As, Cadmium_Cd et Nickel_Ni) dans l'air ambiant Site Strasbourg_Clemenceau - Evolution sur la 1ère année de mesures en date du 15/04/19

Appareil de mesures : préleveur actif moyen débit (Leckel)

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 12341

Norme suivie pour les analyses : NF EN 14902

Durée du prélèvement : 7 jours

Fréquence d'échantillonnage : 4 périodes de 2*1 semaine réparties dans l'année

Matrice : air ambiant, fraction particule PM10

Lieu de mesures : Strasbourg (Dept.67)

Unité : $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour le plomb et ng/m^3 pour les 3 autres métaux



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application mesure LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : les mesures 2019 représentées sont validées techniquement et environnementalement mais feront néanmoins l'objet d'une dernière validation dès lors que tous les prélèvements de l'année 2019 auront été réalisés.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

	Pb ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) au 15/04/2019	Cd (ng/m^3) au 15/04/2019	As (ng/m^3) au 15/04/2019	Ni (ng/m^3) au 15/04/2019
Moyenne depuis le 01/01/2019	0,0064	0,1	0,5	1,5
Valeur cible/Valeur limite_ année civile	0,50	5	6	20

Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires en métaux lourds
des 12 derniers mois sur le site de Strasbourg_Clemenceau

